



## COMMENT ALLONGER LA DURÉE DE VIE DE NOS PRODUITS ?

**S**ous l'effet conjugué de notre modèle économique et de nos habitudes de consommation, de nombreux équipements et appareils du quotidien sont remplacés rapidement au profit de nouveaux produits neufs, alors même qu'ils pourraient encore rendre des services pour beaucoup d'entre eux.

Ce schéma de production et de consommation mobilise énormément de ressources et d'énergie aux différents stades de la fabrication et de la distribution des produits, et génère une grande quantité de déchets au stade de leur fin de vie.

Pour diminuer la consommation de matières premières et réduire les impacts environnementaux de ce modèle économique, sans perte de bien-être pour les consommateurs, un levier important doit être activé : **l'allongement de la durée de vie de nos produits**.

Voici les pistes de travail du Gouvernement soumises à consultation.

### La vie des produits en chiffres

**88%** des Français changent leur téléphone portable alors qu'il fonctionne encore<sup>1</sup>.

**9** Français sur **10** pensent que l'obsolescence programmée est une réalité<sup>2</sup>.

Dans **60%** des pannes, le consommateur n'essaye pas de faire réparer son produit et il ne fait jamais réparer si le coût est supérieur à 30 % du prix du neuf<sup>3</sup>.

**50 000** emplois dans la réparation des biens d'équipement en France,

**104 000** emplois dans la réparation automobile<sup>4</sup>.

Entre **60** et **137** milliards d'€ d'économies annuelles estimées pour les ménages allemands grâce à l'allongement de la durée de vie des biens de consommation<sup>5</sup>.

1. Ademe, 2017 - 2. Sondage réalisé par l'institut national de la consommation et cité dans « Les nouveaux pièges de la conso », hors-série de « 60 millions de consommateurs », juin 2014 - 3. Ademe, 2015 - 4. Rapport d'expertise sur l'obsolescence programmée par Arge Regio pour le groupe parlementaire Bündnis 90/Die Grünen, cité par les Amis de la Terre, 2017 - 5. Ademe, 2016.

## Obsolescence des produits : de quoi parle-t-on ?

Différentes raisons ou formes d'obsolescence contribuent à favoriser le remplacement rapide de nos produits :

- un produit tombé en panne est renouvelé car non réparable ;
- un produit ne correspond plus aux usages attendus d'un point de vue technique (exemple : incompatibilité avec de nouveaux équipements logiciels ou accessoires), réglementaire ou économique ;
- un produit ne correspond plus aux envies des consommateurs. On parle alors d'obsolescence esthétique;
- un produit voit sa durée de vie délibérément réduite par son producteur afin de pousser le consommateur à le remplacer par un neuf : on parle alors d'obsolescence programmée.

L'obsolescence des produits contribue à augmenter la consommation de ressources naturelles déjà soumises à fortes pressions à l'échelle mondiale.

### L'obsolescence programmée : définition et sanctions

L'obsolescence programmée a été définie dans l'article 99 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comme « l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement ».

Tout fabricant reconnu coupable d'obsolescence programmée est passible d'une peine maximale de deux ans de prison et d'une amende de 300 000 euros.

## Le Gouvernement s'engage pour l'allongement de la durée de vie des produits

Première initiative de ce genre en Europe, le gouvernement français a institué le délit d'obsolescence programmée. Pour aller plus loin dans la lutte contre l'obsolescence des produits, il convient également d'agir en faveur de l'allongement de leur durée de vie, pour préserver l'environnement mais aussi protéger le consommateur.

**1** L'allongement de la durée de vie d'un produit vise à optimiser l'usage de ce produit dont la fabrication a mobilisé une quantité de ressources donnée. Cette optimisation peut également être recherchée en augmentant l'intensité de l'usage du produit, par exemple s'il est partagé entre plusieurs utilisateurs. L'allongement de la durée d'usage ou l'intensification de l'usage des produits évitent la mise sur le marché de nouveaux produits, diminuant ainsi la consommation de matières, les impacts environnementaux liés à la fabrication et la production de déchets.

**2** Pour le consommateur, l'allongement de la durée de vie d'un produit permet d'économiser sur des achats futurs, à condition de disposer des bonnes informations au moment de l'achat pour pouvoir choisir les produits à la plus longue durée de vie prévisible.

## Différentes façons d'optimiser l'usage des produits pour le consommateur

### MAXIMISER LA DURÉE D'USAGE

- revendre/acheter d'occasion
- faire réparer ses produits plutôt que de les remplacer par des neufs

### INTENSIFIER L'USAGE

- louer ou partager les produits dont on n'a qu'un besoin occasionnel (exemple : matériel de bricolage, véhicules automobiles ...)

Le projet de feuille de route économie circulaire, issu des travaux des acteurs de l'économie circulaire et d'une première consultation du public, propose plusieurs mesures concrètes en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits :



→ Afficher, sur une base volontaire d'ici le 1er janvier 2020, pour certaines catégories de produits (électroménager, matériel de bricolage...), **une information simple sur leur durée de vie** (réparabilité, robustesse, durabilité), en développant un référentiel harmonisé d'information pour le consommateur.



→ **Renforcer l'offre de professionnels et d'acteurs du réemploi, de la réparation et de l'économie de la fonctionnalité**, pour faciliter le recours par un particulier à leurs services plutôt que de jeter un bien et d'en racheter un nouveau, tout en renforçant la place de l'économie sociale et solidaire au sein de notre économie.



→ **Renforcer les obligations sur la disponibilité des pièces détachées** en visant l'extension à tous les biens technologiques (électroménager, haute-fidélité, photographie, téléphonie...) de l'obligation, aujourd'hui limitée aux réparateurs automobiles, de proposer l'utilisation de pièces de rechange d'occasion.



→ **Lancer une application numérique facile d'accès qui regroupera et simplifiera toutes les informations qui existent sur les produits**, comme la durée de vie, l'éco-conception, sur la disponibilité de pièces détachées, des conseils de maintenance.

Retrouvez les propositions  
du projet de feuille de route économie circulaire  
et participez à la consultation en ligne sur

[www.consultation-economie-circulaire.gouv.fr](http://www.consultation-economie-circulaire.gouv.fr)

## Focus sur l'indice de durée de vie des produits

Un indice de durée de vie à destination des consommateurs français a été mis au point et pourrait être intégré à l'étiquette énergie.

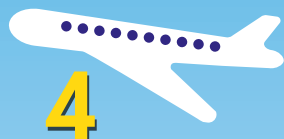
L'objectif est d'apporter au consommateur une information simple et facilement compréhensible, tout en étant incitatif pour les fabricants.

**L'indice serait calculé sur la base de 10 critères donnant une note sur 10. Il intègre des critères de durabilité, de réparabilité et de robustesse.**

### EXEMPLE DE CRITÈRES POUR DES PRODUITS TELS QUE : TÉLÉVISEUR, LAVE-VAISSELLE, LAVE-LINGE, ETC.

- 1** Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant X ans
- 2** Mise à disposition des pièces détachées sous X jours auprès du demandeur
- 3** Coût des pièces détachées inférieur à 30% du prix du produit neuf
- 4** Mise à disposition de la documentation technique de réparation (avec vue éclatée) auprès des réparateurs habilités électriquement
- 5** Démontabilité complète du produit avec des outils standards disponibles dans le commerce
- 6** Modularité des composants
- 7** Composants remplaçables
- 8** Simplicité de démontage
- 9** Information donnée au consommateur sur la procédure à suivre en cas de réparation, dont contact vers réparateurs (lien avec annuaire réparateurs)
- 10** Critère spécifique au produit concerné

# Le vrai poids de nos smartphones



4

tours du monde  
avant d'arriver  
dans notre poche  
(de sa conception à sa  
distribution)

3/4

des impacts  
environnementaux  
pour la phase  
de fabrication

(de l'extraction  
des minerais  
à l'assemblage  
des composants)



Seuls  
**15%**  
des téléphones  
mis au rebut  
chaque année  
sont recyclés



C'est autant  
de richesse à valoriser !

[www.consultation-economie-circulaire.gouv.fr](http://www.consultation-economie-circulaire.gouv.fr)

[ecologique-solidaire.gouv.fr](http://ecologique-solidaire.gouv.fr)

Suivez-nous sur

